



**Hier jeudi 6 mai, le tribunal de première instance (Tpi) de Yaoundé-Centre administratif, n'a pas rendu le verdict dans l'affaire qui oppose l'écrivaine Calixthe Beyala à Paul Chouta. Le délibéré a plutôt été renvoyé au 18 mai 2021.**

La raison de ce renvoi, selon les sources, est que « le juge n'a pas fini de rédiger la sentence ».

Arrêté depuis le 28 mai 2019, le journaliste et activistes Paul Chouta est toujours à Kondengui, deux ans après son incarcération, un épais mystère demeure sur son cas qui n'est pas loin d'être une injustice, au moment où le monde entier célébrait la journée de la liberté de la presse.

Reporters sans frontières (RSF) dénonce une disproportion totale entre le sort réservé au journaliste privé de liberté, et les poursuites pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles dont il fait l'objet. **«Il est difficile de ne pas voir dans le maintien en prison de Paul Chouta, un signe de représailles des autorités à l'égard d'un journaliste très suivi, mais aussi très critique à l'égard du gouvernement»**, écrivait l'organisation.

La romancière Calixthe Beyala, reproche au promoteur de la plateforme **«Le TGV de l'Info»** d'avoir diffusé une vidéo de son altercation avec un homme dans une rue à Douala.

Selon l'écrivaine, le mis en cause aurait en outre «*inventé*» une interview dans laquelle il la faisait passer pour la compagne de son interlocuteur. Or, indique Mme Beyala, il s'agissait d'un homme qui tentait de la «*violer*».

Rappelons que le Cameroun occupe la 131e place sur 180 dans le Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF.

Paul Chouta est dans les geôles de Kondengui depuis plus de 02 ans, accusé d'un délit dont la peine maximale est pourtant de 6 mois.